Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2024/6337

7.11.2024

P9_TA(2024)0072

Récentes attaques du 24 décembre dans l'État du Plateau, au Nigeria

Résolution du Parlement européen du 8 février 2024 sur les récentes attaques du 24 décembre dans l'État du Plateau, au Nigeria (2024/2552(RSP))

(C/2024/6337)

Le Parlement européen,

— vu l'article 144, paragraphe 5, et l'article 132, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que la situation sécuritaire au Nigeria a été aggravée par l'escalade des conflits religieux, ethniques et intercommunautaires, en particulier dans la Ceinture centrale du pays, où le conflit entre agriculteurs et éleveurs nomades au sujet des ressources terrestres et hydriques a entraîné un nombre de décès sans précédent depuis Noël;

B. considérant qu'entre le 23 et le 25 décembre 2023, des groupes armés ont mené une attaque à grande échelle contre plus de 160 villages dans les circonscriptions de Bokkos, Barkin Ladi et Magu de l'État du Plateau, causant la mort de plus de 335 personnes, dont au moins 200 membres de communautés chrétiennes;

C. considérant que de nombreuses personnes déplacées vivent actuellement dans des camps temporaires, avec un accès limité à l'eau, à l'assainissement, à la nourriture, aux médicaments et aux soins de santé, y compris aux services de santé mentale;

D. considérant que, selon les ONG nigérianes, 52 000 chrétiens et 34 000 musulmans ont été tués depuis 2009, et que 18 000 églises et 2 200 écoles chrétiennes ont été détruites;

E. considérant que les violences commises par des groupes terroristes islamistes, tels que Boko Haram et l'État islamique en Afrique de l'Ouest, qui ciblent à la fois les chrétiens et les musulmans dans le nord-est du Nigeria, ont déjà provoqué le déplacement de plus de deux millions de personnes;

F. considérant que les facteurs qui alimentent les affrontements se recoupent et sont, entre autres, la conséquence des conflits territoriaux, des tensions ethniques, de l'accès à des ressources limitées et de la dégradation de l'environnement;

1. condamne fermement les actes de violence commis pendant Noël contre les chrétiens et d'autres communautés, qui ont entraîné un nombre sans précédent de morts, de blessés et de déplacements de personnes; exprime sa solidarité avec les personnes touchées;

2. invite les autorités nigérianes à prendre des mesures contre les groupes militants islamistes qui exploitent le conflit opposant les agriculteurs et les éleveurs; les prie instamment de s'attaquer aux causes profondes de ce conflit; met en garde contre le fait que le conflit peut être instrumentalisé pour attiser la haine entre les religions; reconnaît le rôle du changement climatique, de la concurrence pour les ressources limitées et de la disparition de mécanismes de médiation efficaces dans l'aggravation du conflit entre agriculteurs et éleveurs, qui incitent les éleveurs à se déplacer vers le sud;

3. invite les autorités nigérianes à mener une enquête approfondie et indépendante sur les attaques menées durant la période de Noël et à veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes;

4. prie instamment tous les acteurs humanitaires de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées pour surmonter la crise;

5. salue le débat du Parlement nigérian sur le sujet et encourage le gouvernement nigérian à renforcer la sécurité des communautés, à favoriser le dialogue et la médiation des conflits et à réaffirmer son engagement en faveur de la reprise socio-économique;

6. se félicite du partenariat solide entre l'Union et le Nigeria et demande qu'il soit encore approfondi dans les domaines de la sécurité, de la médiation, du dialogue interreligieux et interculturel et de la consolidation de la paix; encourage le représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme à se rendre au Nigeria; se félicite de l'annonce, en octobre 2023, du paquet «Global Gateway» d'un montant de 900 millions d'euros en faveur du Nigeria;

7. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ainsi qu'au gouvernement et au parlement du Nigeria.